



BON VOYAGE, MAIS...

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, nous faisons plus de 90 millions de sorties à l'étranger, la plupart du temps sans anicroche.

Malheureusement, vous n'êtes jamais sûr que tout se passera bien. Qui dit voyage dit aussi risques d'accidents, de maladies, de problèmes juridiques ainsi que difficultés d'ordre linguistique et culturel.

Dans la plupart des cas, les problèmes sont sans gravité et, d'habitude, il vous est possible de les résoudre vous-même. Mais si vous vous heurtez à des obstacles plus sérieux, les missions canadiennes sont là pour vous aider.

Si vous tombez malade, si vous avez des ennuis ou que vous ayez perdu votre passeport, nos missions feront leur possible pour aplanir vos difficultés.

Bon voyage, mais... vous aidera à préparer votre voyage. Lisez cette brochure avant de faire vos réservations pour vos prochains congés ou voyages d'affaires à l'étranger. Et mettez-la dans vos bagages — elle est facile à consulter et vous y trouverez quantités de tuyaux pour les voyages, ainsi que les adresses des missions du Canada dans le monde entier.



PREMIÈRE PARTIE : AVANT DE PARTIR

Pour que votre voyage soit un succès, vous devez le préparer. En faisant tous les préparatifs chez vous avant de partir, vous aurez moins de chances d'avoir des problèmes.

Apprenez à connaître votre lieu de destination

Avant de monter à bord de l'avion ou du train, prenez le temps de vous renseigner au sujet de la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez au moins quelques expressions clés dans la langue du pays. Vous vous faciliterez grandement les choses si vous connaissez un peu la langue, ne serait-ce que de façon rudimentaire.

Les lois du pays où vous êtes en voyage s'appliquent également à vous. Ne partez **jamais** du principe qu'étant citoyen canadien, vous n'êtes pas assujéti aux lois étrangères.

Nombreux sont les pays qui sont secoués par des guerres, des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux pour les étrangers. Avant de partir, consultez le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

- ❖ Appelez la Direction des opérations consulaires et des services en cas d'urgence du Ministère à Ottawa, au **1-800-267-6788**. Pour connaître la situation d'un pays donné, vous pouvez téléphoner tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24, toute l'année durant. Il y aura toujours quelqu'un pour répondre à vos questions. Au cas où vous aimeriez obtenir ces renseignements par fax, composez le **1-800-575-2500** sur le combiné de votre télécopieur et suivez les instructions.
- ❖ Si vous n'êtes pas au Canada, mettez-vous en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Vous en trouverez l'adresse et le numéro de téléphone à la fin de cette brochure. Ou bien appelez la Direction des opérations consulaires et des services en cas d'urgence du Ministère à Ottawa, au **(613) 996-8885**.